

Communauté de Communes du
Ried de Marckolsheim

Le dynamisme d'un territoire



Rapport d'Orientations Budgétaires 2016

SOMMAIRE

1. <u>LE CONTEXTE ECONOMIQUE ET INSTITUTIONNEL</u>	4
1.1. Le contexte économique	4
1.1.1. Cadrage macroéconomique	
1.1.2. Cadrage des finances publiques	
1.2. Principales tendances sur les finances des groupements à fiscalité propre	6
1.3. Enjeux et perspectives	6
1.3.1. La poursuite de la baisse des dotations	
1.3.2. Le renforcement de la péréquation	
1.3.3. Le repli de l'investissement lié à celui de l'épargne et à l'effet de cycle	
1.3.4. Les dispositifs de soutien à l'investissement local dans la loi de finances 2016	
2. <u>LES GRANDES MASSES FINANCIERES</u>	10
2.1. Les masses budgétaires	10
2.2. Soldes financiers	10
2.3. Fonds de roulement et résultat prévisionnel	10
2.4. Endettement	11
3. <u>LES GRANDS EQUILIBRES FINANCIERS</u>	12
3.1. Soldes intermédiaires de gestion	12
3.2. Epargne brute	13
3.3. Effet de ciseau	13
4. <u>LE NIVEAU DE L'ENDETTEMENT</u>	15
4.1. Encours de dette et emprunts nouveaux	15
4.2. Annuités de la dette	15
4.3. Ration de désendettement	16
5. <u>LA FISCALITE DIRECTE</u>	18
5.1. L'évolution des bases	18
6. <u>LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</u>	19
6.1. Les recettes de fonctionnement	19
6.1.1. Les recettes de fonctionnement et leur évolution	
6.1.2. L'évolution moyenne et totale comprend l'ensemble de la période	
6.1.3. Les principales recettes de fonctionnement	
6.2. Les dépenses de fonctionnement	21
6.2.1. Les dépenses de fonctionnement et leur évolution	
6.2.2. L'évolution moyenne et totale comprend l'ensemble de la période	
6.2.3. Les principales dépenses de fonctionnement	
7. <u>LA SECTION D'INVESTISSEMENT</u>	26
7.1. Les recettes d'investissement	26
7.2. Les dépenses d'investissement	27
7.2.1. Les dépenses d'investissement et leur évolution	
8. <u>LE PROGRAMME PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT ET SON FINANCEMENT</u>	28
8.1. Les dépenses prévues au PPI	28
9. <u>LE FINANCEMENT DE L'INVESTISSEMENT</u>	29

10. RATIOS	30
10.1. Synthèse générale	30
10.2. Dette par type de risque (avec dérivés)	30
10.3. Classification selon les risques (GISSLER)	31
10.4. Répartition selon les prêteurs	31
11. LES ORIENTATIONS	32

1. LE CONTEXTE ECONOMIQUE ET INSTITUTIONNEL

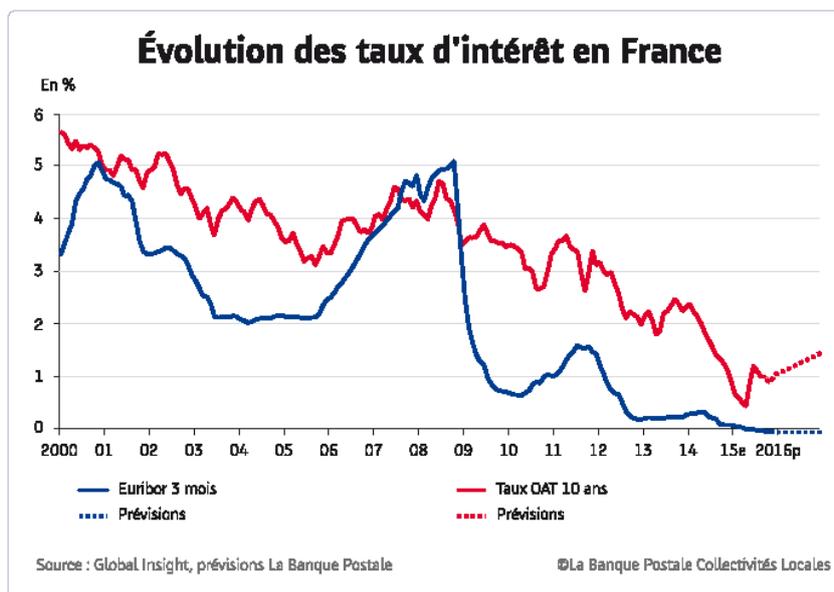
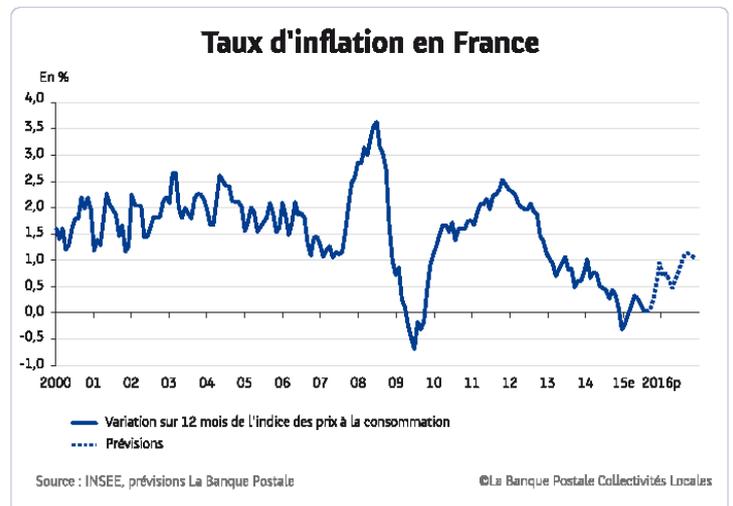
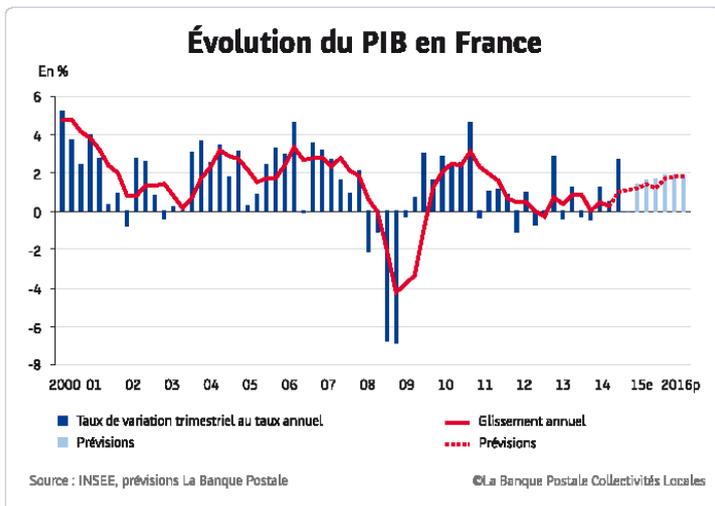
1.1. Le contexte économique

La loi de finances pour 2016 a été bâtie hypothèses suivantes : une croissance du produit intérieur brut de 1,5 % en 2016, après + 1,0 % en 2015 et une inflation modérée, + 1,0 %, après une quasi stagnation en 2015 (+ 0,1 %).

L'assainissement des comptes publics continue de reposer pour une large part sur la maîtrise des dépenses publiques.

Le plan d'économies de 50 milliards d'euros d'ici 2017 se poursuit. Les collectivités locales y contribuent à travers la baisse de leur principal concours financier, la dotation globale de fonctionnement,

1.1.1. Cadrage macroéconomique



Principaux indicateurs économiques

(moyennes annuelles, en %)

	2015e	2016p
Taux de croissance du PIB	1,1	1,6
Taux d'inflation	0,1	0,8
Taux de chômage	10	9,9

e : estimations p : prévisions

Sources : INSEE, prévisions La Banque Postale

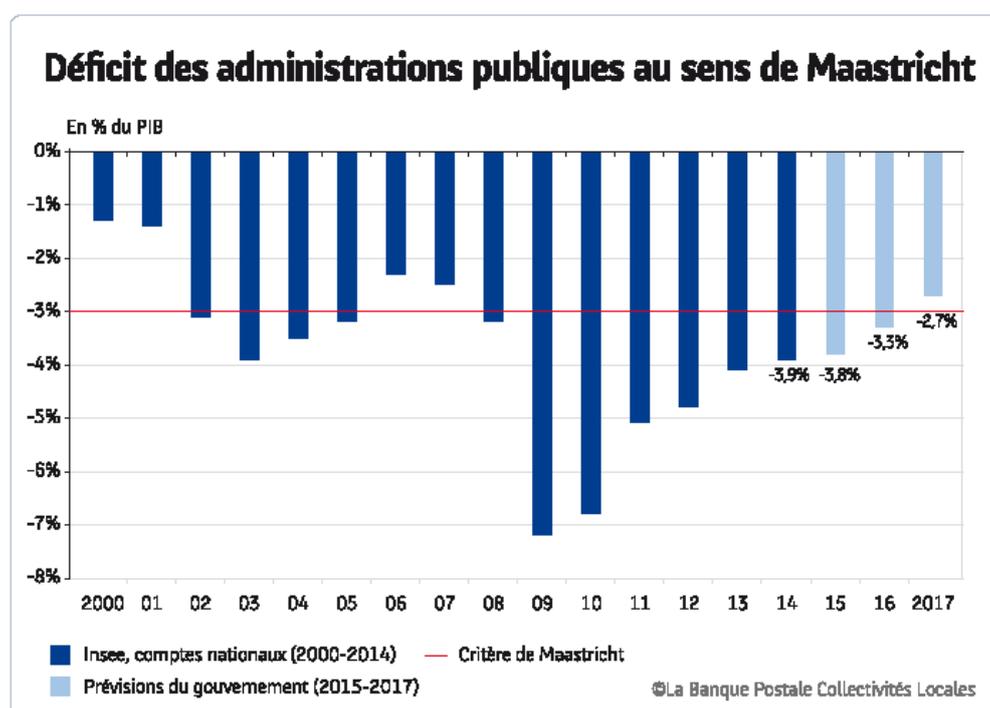
Taux d'intérêt (en %)

	2015e	2016p
Euribor 3 mois		
Moyenne annuelle	0,0	- 0,1
Fin d'année	- 0,1	- 0,1
OAT 10 ans		
Moyenne annuelle	0,9	1,3
Fin d'année	1,1	1,5

e : estimations p : prévisions

Sources : Global Insight, prévisions La Banque Postale

1.1.2. Cadrage des finances publiques



1.2. Principales tendances sur les finances locales

En 2015, les collectivités locales verraient leur épargne brute enregistrer une quatrième année consécutive de baisse (- 4,9 %). Cette baisse est la conséquence d'une évolution des recettes de fonctionnement moins rapide (+ 0,6 %) que celle des dépenses de fonctionnement, et ce malgré le tassement du rythme de ces dernières (+ 1,8 %, après + 2,3 %). Compte tenu, notamment, de cette réduction des marges de manœuvres financières et de l'impact du cycle électoral du bloc communal, l'investissement accuserait un nouveau repli (- 6,2 %, après - 8,8 %). Il serait financé par un accroissement de la dette proche de celui de l'année précédente (+ 4,3 milliards d'euros).

L'exercice 2016 ne devrait pas être significativement différent, en raison, en particulier, de la poursuite de la baisse des concours financiers de l'État. Cette diminution devrait aboutir à une nouvelle contraction de l'épargne brute. Dans ce contexte, malgré les mesures mises en place en faveur de l'investissement local, les perspectives de reprise en la matière resteraient limitées.

Compte synthétique - ensemble des collectivités locales

	14/13 %	2014e Mds€	15/14 %	2015e Mds€		14/13 %	2014e Mds€	15/14 %	2015e Mds€
RECETTES COURANTES (1)	+ 0,9	214,5	+ 0,6	215,8	DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	- 8,8	52,9	- 6,2	49,5
Recettes fiscales	+ 3,2	126,2	+ 3,8	131,0	financées par :				
Dotations de l'État	- 5,1	48,8	- 8,0	44,9	Autofinancement (4)=(3)-(5)	- 9,8	37,6	- 9,4	34,1
Autres recettes	+ 1,4	39,5	+ 1,2	39,9	Recettes d'investissement hors emprunts	+ 0,9	11,1	+ 0,5	11,2
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT (2)	+ 2,3	177,1	+ 1,8	180,2	Flux net de dette (emprunts - remboursements)	-	+ 4,2	-	+ 4,3
Dépenses de personnel	+ 4,0	62,5	+ 2,7	64,3	Emprunts nouveaux (hors opérations financières)	- 3,0	19,0	+ 4,1	19,8
Achats de biens et de services	+ 0,5	39,3	+ 0,4	39,4	Remboursements (hors opérations financières)	+ 3,9	14,8	+ 4,1	15,4
Prestations sociales et transferts versés	+ 2,4	59,1	+ 2,2	60,4	Variation du fonds de roulement (5)	-	- 0,2	-	+ 1,5
Intérêts de la dette	+ 0,2	5,2	- 0,8	5,2	ENCOURS DE DETTE au 31 décembre	+ 2,7	174,2	+ 2,5	178,5
Autres dépenses de fonctionnement	- 0,1	10,9	+ 0,8	11,0	e: estimations				
ÉPARGNE BRUTE (3)=(1)-(2)	- 5,3	37,4	- 4,9	35,6					

1.3. Enjeux et perspectives

En 2016, les collectivités locales pourraient à nouveau recourir à l'utilisation du levier fiscal pour se donner des marges de manœuvres financières. Cependant, cet arbitrage est de plus en plus complexe, car la capacité contributrice des citoyens est déjà fortement sollicitée dans un climat économique tendu. Concernant les bases imposables, la revalorisation forfaitaire cadastrale qui a été de 0,9 % en 2014 et 2015 se situera à 1 %. Enfin, s'agissant de la CVAE, les dernières informations disponibles font état pour 2016 d'une évolution à la baisse.

Le versement transport (3,9 milliards d'euros en 2015) pourrait voir ses seuils d'assujettissement relevés de 9 à 11 salariés. La compensation financière serait fixée à près de 80 millions d'euros au titre de 2016 et à 105 millions d'euros en année pleine.

1.3.1. La poursuite de la baisse des dotations

L'année 2015 est marquée par l'amplification de la baisse des dotations que les collectivités locales reçoivent de l'État. Ainsi, leur principal concours financier, la dotation globale de fonctionnement (DGF), enregistre un recul de près de 9,0 %, soit - 3,7 milliards d'euros, après la première baisse de 2014 à hauteur de 1,5 milliard d'euros.

Cette ponction, opérée au titre de leur contribution au redressement des comptes publics, intervient alors que les autres dotations demeurent pour la plupart gelées (à l'instar de la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle) ou s'inscrivent en baisse (les compensations fiscales diminuent par exemple de près de 3 % puisque certaines d'entre elles servent de variable d'ajustement).

Pour 2016, la réduction opérée sera similaire à celle de 2015, à savoir 3,67 milliards d'euros. La répartition entre le bloc communal, les départements et les régions est effectuée au prorata du poids de chaque niveau dans les recettes totales. Pour le bloc communal, la décomposition entre communes et groupements sera réalisée en fonction de leurs recettes de fonctionnement, soit respectivement 70 % et 30 %.

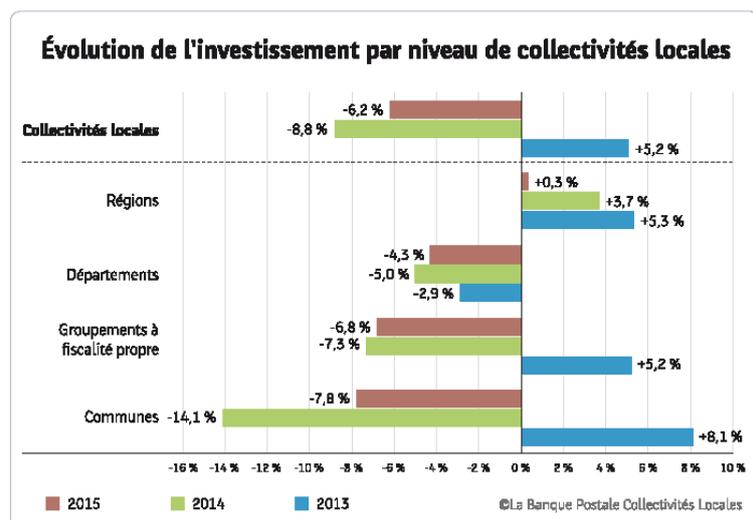
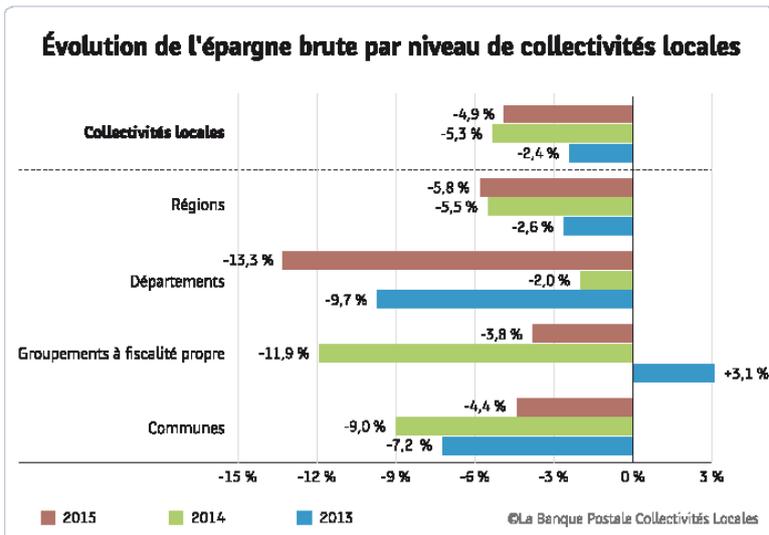
Dans le but d'atténuer les conséquences de la baisse des dotations pour les collectivités les plus en difficultés, et afin de réduire les inégalités de dotations mises en lumière par le rapport parlementaire de juillet 2015, le gouvernement a souhaité inscrire dans la loi de finances une réforme de la DGF du bloc communal. D'après les simulations remises au Président du Comité des finances locales mi-octobre 2015, la réforme serait favorable aux deux tiers des communes et établissements intercommunaux et permettrait de réduire les écarts d'attributions injustifiés entre communes de même strate de population de 8 % par an à partir de 2016.

1.3.2. Le renforcement de la péréquation

Les masses consacrées à la péréquation verticale (de l'État vers les collectivités locales) augmentent en 2015 par rapport aux versements de 2014. Ainsi, la hausse totale est de 317 millions d'euros en faveur des communes éligibles à la DSU, à la DSR et à la dotation nationale de péréquation (DNP), et des départements via leurs dotations de péréquation.

Ce mouvement de renforcement de la péréquation se poursuit en 2016 : les montants alloués à la DSU et à la DSR seraient augmentés dans les mêmes proportions qu'en 2015. Par ailleurs, la dotation nationale de péréquation est supprimée et ses crédits seraient redistribués vers la DSU et la DSR au prorata des attributions perçues au titre de 2015. Au total, la DSU atteindrait près de 2,3 milliards d'euros pour 659 communes (contre 742 en 2015) et la DSR près de 1,7 milliard d'euros pour 23 087 communes (contre 34 615 en 2015).

1.3.3. Le repli de l'investissement lié à celui de l'épargne et à l'effet de cycle



En 2015, les dépenses d'investissement des collectivités locales enregistreraient pour la deuxième année consécutive une baisse marquée : - 6,2 %, après - 8,8 %.

Le constat d'un repli sur deux années n'est pas inhabituel au début du mandat municipal en raison du délai entre les décisions d'investissement et le caractère opérationnel des projets (les communes et les groupements à fiscalité propre portent 57 % des dépenses d'équipement), mais c'est l'ampleur du recul qui fait date. Ces deux années correspondent en cumulé à une perte de plus de 8 milliards d'euros.

Les communes verraient leurs dépenses d'investissement baisser de 7,8 % (après - 14,1 % en 2014), tandis que celles des groupements reculeraient dans des proportions proches les deux années (- 7,3 % en 2014 et - 6,8 % en 2015). Au total, sur l'ensemble du bloc communal, la reconduction d'un cycle classique expliquerait 60 % de la baisse estimée entre 2013 et 2015. Les 40 % restants s'expliqueraient par le repli des marges d'autofinancement des collectivités et la baisse continue des interventions départementales à destination du bloc communal (- 30 % depuis 2007).

Pour 2016, la stabilisation ou la reprise de l'investissement local, qui s'inscrirait dans un profil classique, reste conditionnée, en premier lieu, à la capacité pour les collectivités locales de se reconstituer des marges d'autofinancement. Mais, elle dépendra également, pour le bloc communal, des mesures de soutien de l'investissement qui seront effectivement mises en place par le gouvernement et pour les départements, des annonces relatives au financement des allocations individuelles de solidarité.

1.3.4. Les dispositifs de soutien à l'investissement local dans la loi de finances 2016

La création d'un fonds d'aide à l'investissement du bloc communal est actée, en prolongement des mesures adoptées l'an passé. Composé de deux enveloppes réparties entre les régions et gérées par les préfets de région :

- la 1ère, d'un montant de 500 millions d'euros, pour les communes et les groupements, sera fléchée notamment vers les projets de transition énergétique, de rénovation thermique, de mise aux normes et de construction des équipements publics et la construction d'équipements nécessaires à l'accueil de nouvelle population ;
- la 2nde, d'un montant de 500 millions d'euros, sera dédiée aux bourgs-centres et aux petites et moyennes villes. 300 millions d'euros serviront à accompagner le développement des communes de moins de 50 000 habitants et le cas échéant des groupements, et 200 millions d'euros viendront majorer la DETR pour la maintenir à son niveau de 2015, soit 816 millions d'euros. Sur un montant total d'un milliard d'euros, ce sont 150 millions d'euros de crédits de paiement qui sont inscrits au titre de 2016.

Le fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) voit son assiette élargie : les dépenses d'entretien des bâtiments publics et de la voirie sont dorénavant éligibles au fonds à compter du 1er janvier 2016.

Ces dépenses s'élèvent à un peu plus de 870 millions d'euros dans les budgets principaux des collectivités locales en 2013 (un peu plus de 900 millions d'euros budgets annexes compris). Cette mesure devrait entraîner une augmentation estimée à 12 millions d'euros en 2016, 109 millions d'euros en 2017 et 143 millions d'euros en 2018.

2. LES GRANDES MASSES FINANCIERES

2.1. Les masses budgétaires

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Recettes de fonctionnement	6 182 913	6 546 354	6 460 118	6 367 169	6 284 404	6 353 670	6 481 512	6 572 463
Dépenses de fonctionnement	4 692 946	4 760 300	5 094 242	5 212 613	5 637 905	5 981 738	6 143 335	6 244 901
<i>dont intérêts de la dette</i>	27 492	32 914	29 982	27 406	24 816	22 238	19 535	16 601
Recettes d'investissement	1 294 005	769 101	813 858	1 488 212	1 364 550	699 086	1 013 911	529 430
<i>dont emprunts souscrits</i>	0	0	0	0	0	0	0	0
Dépenses d'investissement	4 628 901	2 337 740	1 541 185	4 227 729	3 088 927	2 914 710	1 877 932	1 366 304
<i>dont capital de la dette</i>	126 519	67 599	70 294	73 110	76 056	79 137	82 359	85 731
<i>dont P.P.I</i>	4 493 947	2 252 698	1 419 528	4 140 046	2 956 500	2 821 000	1 781 000	1 266 000

2.2. Soldes financiers

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Epargne de gestion	1 517 459	1 818 968	1 395 859	1 181 962	671 315	394 170	357 712	344 163
Epargne brute	1 489 967	1 786 054	1 365 876	1 154 556	646 499	371 932	338 177	327 562
Epargne nette	1 363 448	1 718 454	1 295 583	1 081 445	570 443	292 796	255 818	241 831

La baisse continue de la DGF depuis 2013 (-35% pour l'année 2016) et la montée permanente du FPIC qui devrait représenter, en 2019, 380 000 € (332 000 € en 2016 soit +30% par rapport à 2015) impactent le niveau des épargnes qui passe sous la barre de 1 M€ en 2016 pour s'établir à moins de 350 000 € en 2019.

2.3. Fonds de roulement et résultat prévisionnel

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Fonds de roulement en début d'exercice	5 833 585	4 455 788	4 673 201	5 311 751	3 726 790	2 648 912	805 221	279 376
Résultat de l'exercice	-1 844 929	217 414	638 549	-1 584 961	-1 077 878	-1 843 691	-525 844	-509 312
Fonds de roulement en fin d'exercice	4 395 323	4 673 201	5 311 751	3 726 790	2 648 912	805 221	279 376	-229 936

Le fonds de roulement devrait se rétracter fortement entre 2015 et 2019 pour s'établir en prévision à -229 936 € en 2019. Sur la période de prospective, cette évolution signifie que les investissements prévus au programme pluriannuel des investissements (PPI) sont financés par une mobilisation du fonds de roulement et non par un recours à des financements extérieurs, comme l'emprunt.

Toutefois, cette mobilisation s'avère insuffisante en 2019 pour financer les dépenses d'équipement, ce qui impliquerait le recours à l'emprunt.

2.4. L'endettement

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Encours au 1er janvier	1 019 930	872 473	804 874	734 580	661 470	585 414	506 277	423 918
Ratio de désendettement	0,6 ans	0,5 ans	0,5 ans	0,6 ans	0,9 ans	1,4 ans	1,3 ans	1 ans
Emprunt	0	0	0	0	0	0	0	0

La ponction sur le fonds de roulement pour le financement des investissements permet un désendettement de la Collectivité. **La dette par habitant devrait passer de 36,5 € en 2015 à 21 € par habitant en 2019 en raisonnant sur la base de la population municipal constatée suite à l'intégration de Grussenheim.** La hausse de la capacité de désendettement est la résultante mécanique de la baisse de épargnes.

3. LES GRANDS EQUILIBRES FINANCIERS

3.1. Soldes intermédiaires de gestion

Epargne de gestion = Différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement hors intérêts de la dette.

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Montants	1 517 459	1 818 968	1 395 859	1 181 962	671 315	394 170	357 712	344 163

Epargne brute = Différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement. L'épargne brute représente le socle de la richesse financière.

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Montants	1 489 967	1 786 054	1 365 876	1 154 556	646 499	371 932	338 177	327 562

Epargne nette = Epargne brute ôtée du remboursement du capital de la dette. L'épargne nette permet de mesurer l'équilibre annuel. Une épargne nette négative illustre une santé financière dégradée puisque l'autofinancement dégagé au niveau de la section de fonctionnement ne permet pas d'assurer le remboursement du capital de la dette.

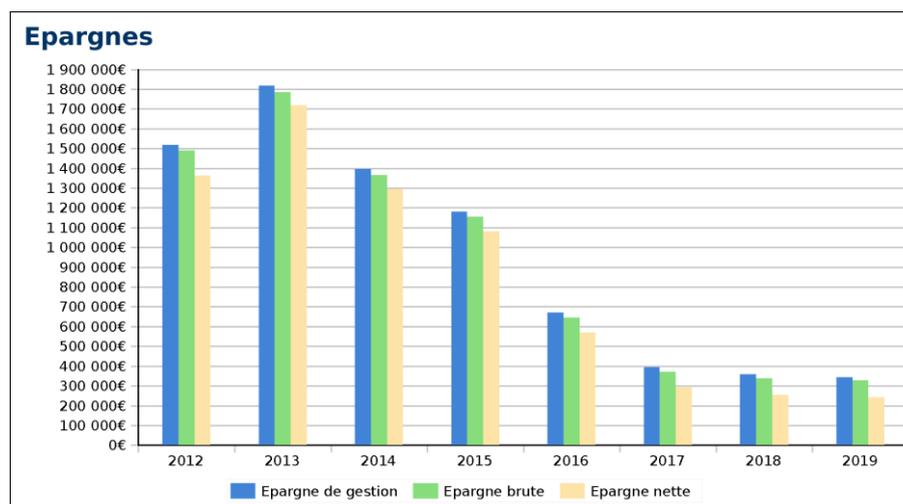
	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Recettes de fonctionnement	6 182 913	6 546 354	6 460 118	6 367 169	6 284 404	6 353 670	6 481 512	6 572 463
Epargne de gestion	1 517 459	1 818 968	1 395 859	1 181 962	671 315	394 170	357 712	344 163
Epargne brute	1 489 967	1 786 054	1 365 876	1 154 556	646 499	371 932	338 177	327 562
<i>Taux d'épargne brute (en %)</i>	24,1 %	27,28 %	21,14 %	18,13 %	10,29 %	5,85 %	5,22 %	4,98 %
Epargne nette	1 363 448	1 718 454	1 295 583	1 081 445	570 443	292 796	255 818	241 831

Le niveau des épargnes se rétracte fortement sur la période de prospective.

L'épargne de gestion qui constitue le surplus dégagé par le cycle de fonctionnement de la collectivité baisse de 510 647 € entre 2016 et 2015, soit une chute de 43,20%. Sur la période d'observation, elle tombe de 1,18 M€ en 2015 à 0,34 M€ en 2019.

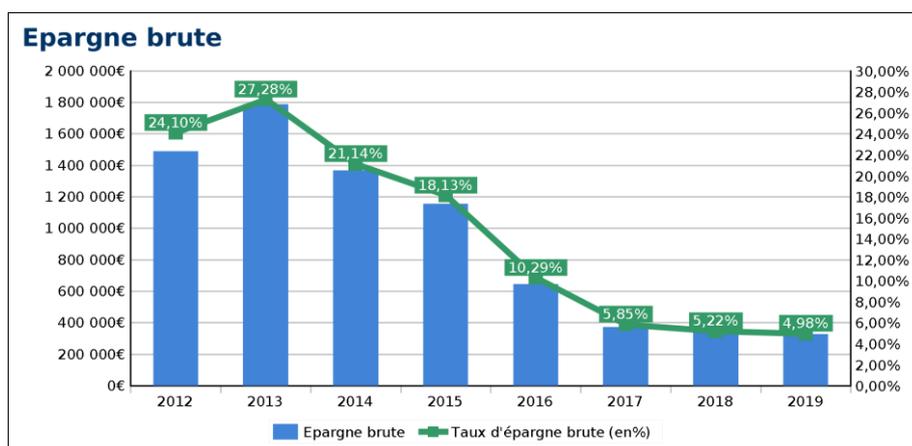
L'épargne brute connaît une baisse prévisionnelle de 826 994 € soit une évolution de -72%.

L'épargne nette chute de 78% entre 2015 et 2019 (-839 614 €).



3.2. Epargne brute

Le taux d'épargne brute est la valorisation en pourcentage de l'épargne brute.



L'épargne brute et le taux d'épargne brute évoluent de la façon suivante :

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Epargne brute	1 489 967	1 786 054	1 365 876	1 154 556	646 499	371 932	338 177	327 562
Taux d'épargne brute (en %)	24,1 %	27,28 %	21,14 %	18,13 %	10,29 %	5,85 %	5,22 %	4,98 %

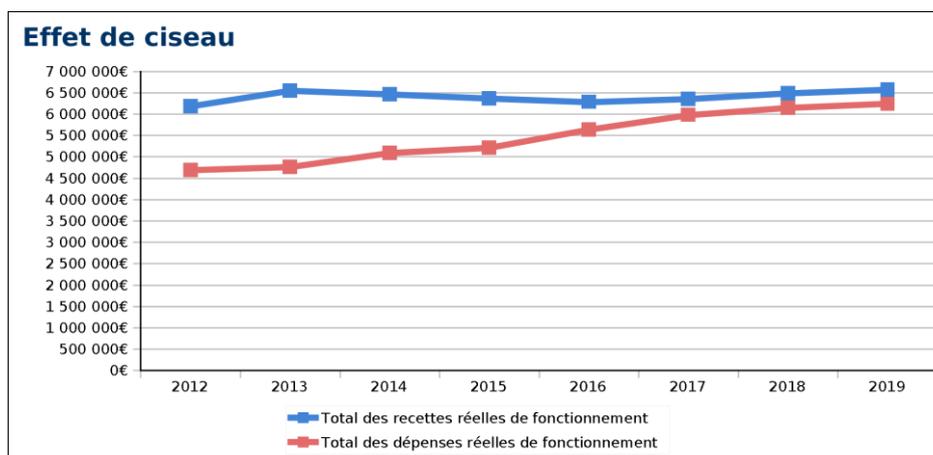
Le taux d'épargne brut atteint un niveau critique à partir de 2017 où il se situe très en-deça du seuil de 10%.

3.3. Effet de ciseau

Effet de ciseau : Evolution de l'écart entre les recettes d'exploitation (fonctionnement) et les dépenses d'exploitation (fonctionnement) y compris les cessions d'immobilisations.

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Recettes de fonctionnement	6 182 913	6 546 354	6 460 118	6 367 169	6 284 404	6 353 670	6 481 512	6 572 463
Evolution n-1	31,99 %	5,88 %	-1,32 %	-1,44 %	-1,3 %	1,1 %	2,01 %	1,4 %
Dépenses de fonctionnement	4 692 946	4 760 300	5 094 242	5 212 613	5 637 905	5 981 738	6 143 335	6 244 901
Evolution n-1	73,04 %	1,44 %	7,02 %	2,32 %	8,16 %	6,1 %	2,7 %	1,65 %

La comparaison de l'évolution des courbes de recettes et de dépenses de fonctionnement alerte sur la dégradation de l'épargne et sur les risques de l'effet ciseau.



Ce graphique illustre l'effet de ciseau, il met en évidence la dynamique des recettes par rapport à la dynamique des dépenses.

Le graphique témoigne d'un **plus grand dynamisme des dépenses réelles de fonctionnement par rapport aux recettes réelles de fonctionnement**. Les dépenses réelles de fonctionnement devraient augmenter de 8,16% entre 2016 et 2015 et connaître une évolution moindre, mais encore importante, par la suite.

Les recettes réelles de fonctionnement devraient diminuer de 1,3% en 2016 par rapport à 2015 et suivent pour la période de prospective une évolution moins dynamique que les dépenses réelles de fonctionnement.

Cette différence se traduit par une baisse du niveau des épargnes.

4. LE NIVEAU DE LA DETTE

4.1. Encours de dette et emprunts nouveaux

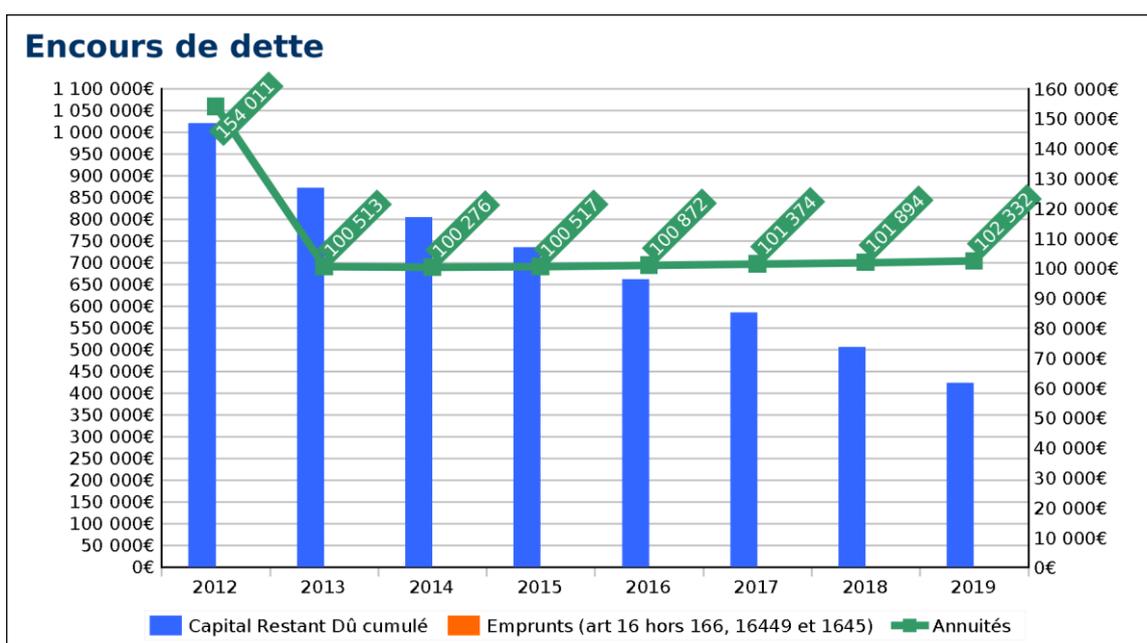
L'encours de la dette évoluerait de **734 580 € en 2015 à 423 918 € en 2019** (échelle de gauche du graphique).

	Encours de dette	Evolution n-1
2012	1 019 930	201,82 %
2013	872 473	-14,46 %
2014	804 874	-7,75 %
2015	734 580	-8,73 %
2016	661 470	-9,95 %
2017	585 414	-11,5 %
2018	506 277	-13,52 %
2019	423 918	-16,27 %

	Evolution moyenne (en %)	Evolution totale (en %)
Encours de dette	-11,79 %	-58,44 %

L'évolution de l'encours de la dette depuis 2012 montre que la collectivité se situe clairement dans une stratégie de désendettement.

Le graphique ci-dessous indique par année les évolutions du capital restant dû et de l'annuité (échelle de droite du graphique) tout en retraçant les nouveaux emprunts à contracter dans le cadre du plan d'investissement prospectif.



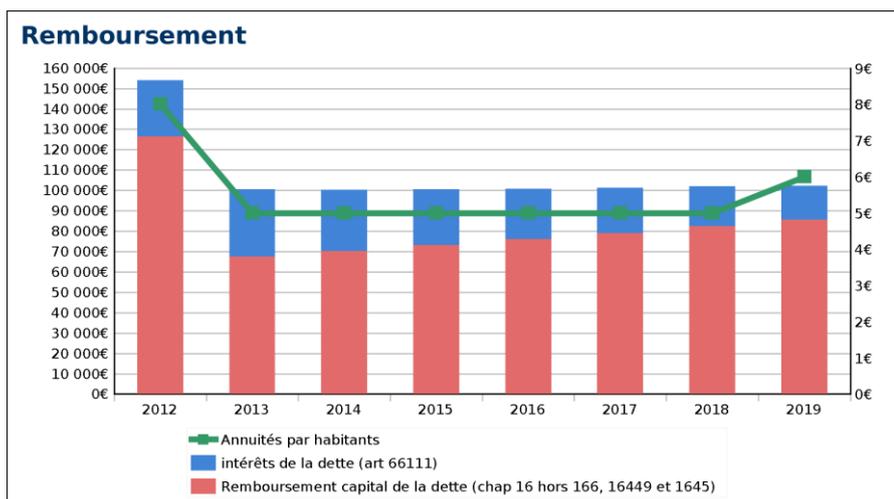
4.2. Annuités de la dette

L'annuité de la dette (capital + intérêts) s'échelonne et se ventile comme suit :

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Annuités	154 011	100 513	100 276	100 517	100 872	101 374	101 894	102 332
Evolution n-1 (en %)	22,81 %	-34,74 %	-0,24 %	0,24 %	0,35 %	0,5 %	0,51 %	0,43 %
Capital en euro	126 519	67 599	70 294	73 110	76 056	79 137	82 359	85 731
Intérêts en euro	27 492	32 914	29 982	27 406	24 816	22 238	19 535	16 601

Le graphique ci-dessous permet de lire directement l'évolution du remboursement du capital et des intérêts de la dette sur toute la période.

L'échelle de droite enregistre la variation de l'annuité de la dette par habitant.

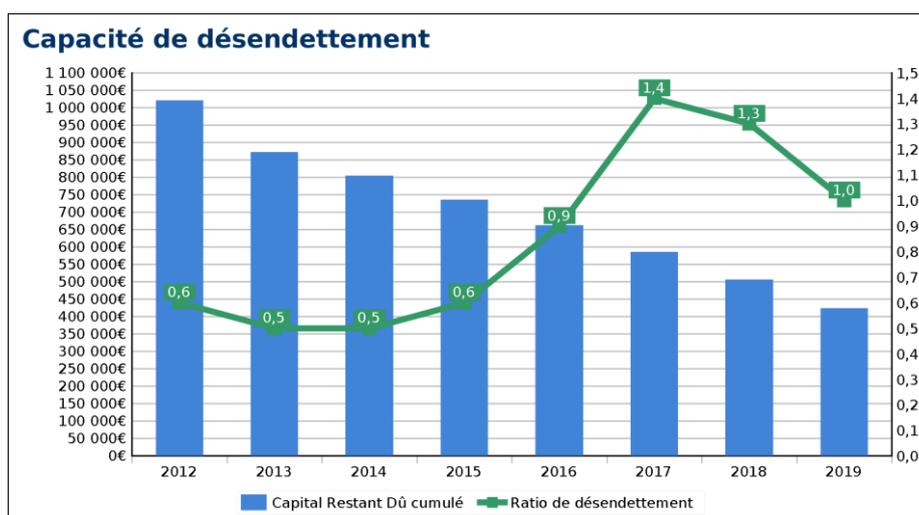


4.3. Ratio de désendettement

Le ratio de désendettement détermine le nombre d'années nécessaires à la collectivité pour éteindre totalement sa dette par mobilisation et affectation en totalité de son épargne brute annuelle. Il se calcule selon la règle suivante : encours de dette au 31 décembre de l'année budgétaire en cours / épargne brute de l'année en cours.

La capacité de désendettement pour la collectivité évolue comme suit :

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Ratio	0,6 ans	0,5 ans	0,5 ans	0,6 ans	0,9 ans	1,4 ans	1,3 ans	1 ans



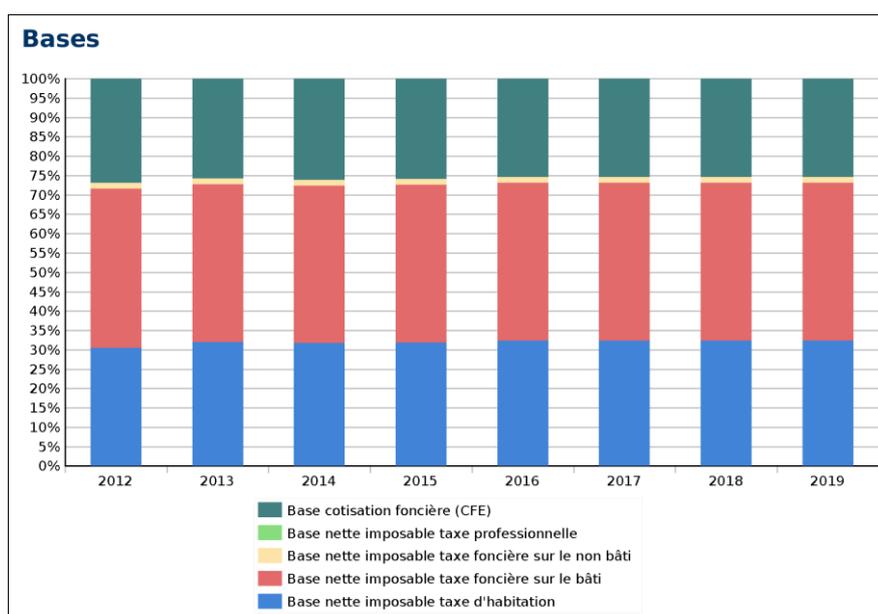
La Collectivité demeure faiblement endettée sur la période et **sa solvabilité est mesurée par le ratio de désendettement qui demeure à un niveau plus qu'acceptable**. Le seuil d'alerte se situe traditionnellement autour des **10 années**. L'endettement maîtrisé permettrait une mobilisation éventuelle de l'emprunt. Toutefois, la forte dégradation programmée du niveau des épargnes milite pour une utilisation plus que réfléchie de ce levier.

La capacité de désendettement reste aussi inférieure à la durée de vie moyenne de la dette qui s'établit au 31 décembre 2015 à 4 ans. Ce comparatif avantageux plaide aussi en faveur du maintien en 2016 de la forte solvabilité de la Collectivité.

5. LA FISCALITE DIRECTE

5.1. L'évolution des bases

Années	Base cotisation foncière	Base taxe d'habitation	Base taxe foncière (bâtie)	Base taxe foncière (non bâtie)
2012	14 682 967	16 636 246	22 465 160	816 233
2013	14 939 620	18 507 232	23 581 321	834 128
2014	15 451 652	18 762 810	24 007 233	841 668
2015	15 649 000	19 227 000	24 613 000	847 400
2016	15 952 729	20 315 915	25 544 338	900 483
2017	16 192 020	20 620 654	25 927 503	913 990
2018	16 434 900	20 929 964	26 316 416	927 700
2019	16 681 424	21 243 913	26 711 162	941 616



L'évolution prévisionnelle des bases fiscales englobe l'arrivée de la commune de Grussenheim le 1er janvier 2016. **L'intégration de cette commune correspond à un surplus de recettes fiscales de l'ordre de 100 000 €.**

6. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

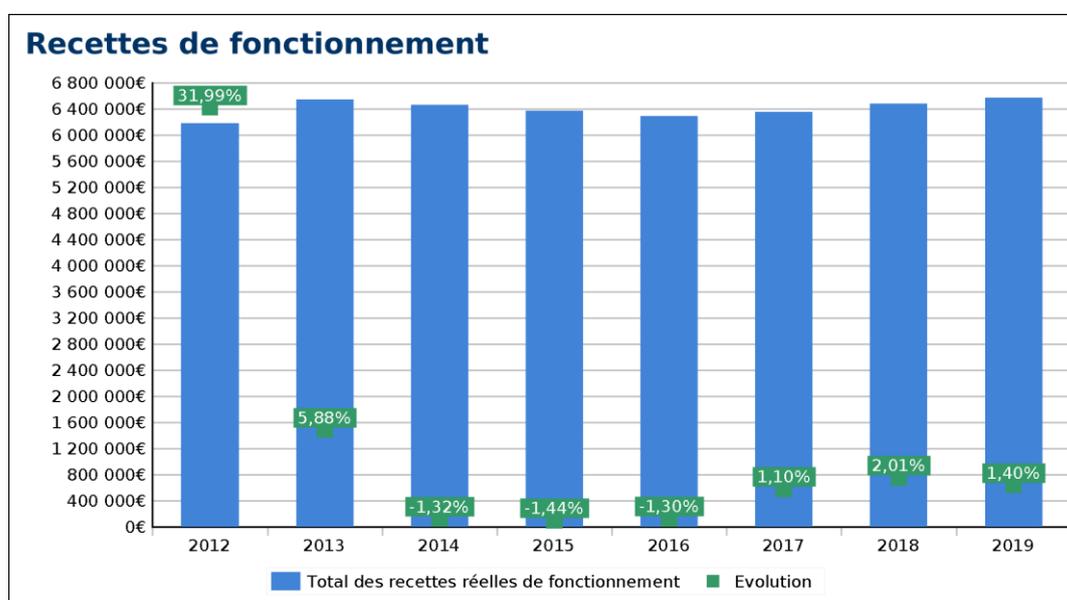
6.1. Les recettes de fonctionnement

6.1.1. Les recettes de fonctionnement et leur évolution

Années	Recettes de fonctionnement	Evolution n-1
2012	6 182 913	31,99 %
2013	6 546 354	5,88 %
2014	6 460 118	-1,32 %
2015	6 367 169	-1,44 %
2016	6 284 404	-1,3 %
2017	6 353 670	1,1 %
2018	6 481 512	2,01 %
2019	6 572 463	1,4 %

6.1.2. L'évolution moyenne et totale comprend l'ensemble de la période

	Evolution moyenne (en %)	Evolution totale (en %)
Recettes de fonctionnement	0,88 %	6,3 %



6.1.3. Les principales recettes de fonctionnement

Produits de la fiscalité directe : La fiscalité directe comprend les taxes directes locales possibles (taxe d'habitation, taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties et la cotisation des entreprises CFE).

2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
3 425 483	3 626 525	3 705 290	3 778 876	3 965 626	4 064 698	4 167 942	4 272 913

La hausse des contributions fiscales résultent de la valorisation législative des bases de 1% et d'une dynamique des bases provenant de l'intégration de la commune de Grussenheim au 1er janvier 2016.

Produits de la fiscalité reversée : la fiscalité reversée comprend la part de la CVAE et l'attribution du FNGIR.

2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
1 064 669	1 085 222	1 010 227	1 070 563	1 035 000	1 045 000	1 085 000	1 085 000

Le produit lié à la **CVAE** dépendant de l'activité économique devrait rester stable par rapport à 2015 et s'établir à 307 000 €. Le **FNGIR** devrait être orienté à la baisse suite à l'intégration de la commune de Grussenheim qui est contributrice à ce fonds créé suite à la suppression de la taxe professionnelle. Il devrait rester, tout comme la DCRTP, stable sur les prochaines années.

Produits de la fiscalité indirecte : La fiscalité indirecte comprend les recettes affectées au compte 73 autre que la fiscalité directe et transférée.

2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
0	9 249	0	0	40 000	70 000	70 000	70 000

Ce chapitre est abondé, en 2016, par le reliquat de taxe finale sur la consommation électrique relatif au 4ème trimestre de l'année 2015. Pour les années suivantes, les sommes inscrites correspondant au produit de la taxe GEMAPI destinée à financer l'exercice de cette compétence transférée au SDEA à partir de 2017.

Dotations : Elles comprennent les recettes du chapitre 74 (la DCRTP, DGF, les compensations d'Etat sur les exonérations fiscales, les autres dotations).

2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
1 569 867	1 640 935	1 394 521	1 290 540	964 778	947 972	932 569	918 550

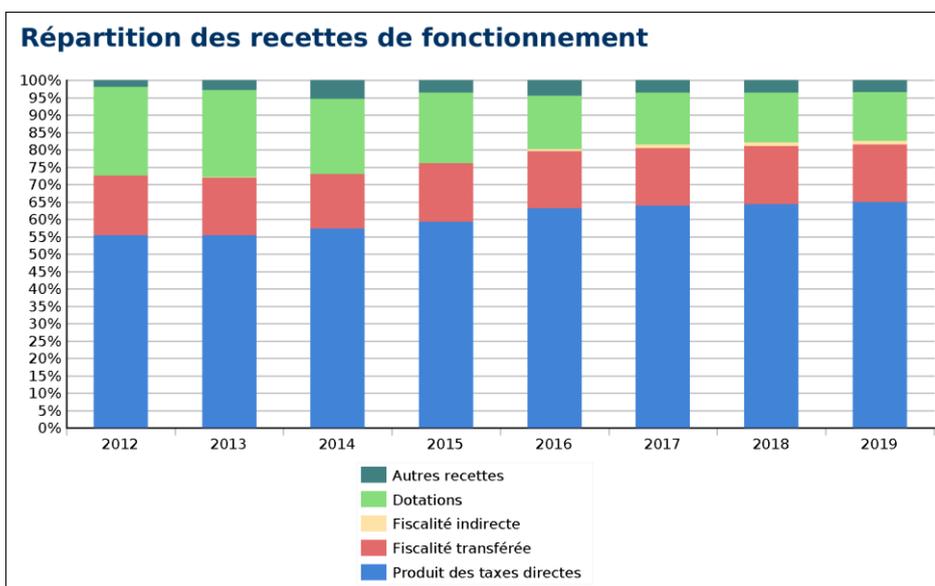
La DGF poursuit sa baisse en 2016. Son montant devrait s'établir à 305 000 € contre 470 000 € en 2015 soit une baisse de 35%.

Les financements provenant du Département et de la CAF sont attendus également fortement à la baisse. (-67 % pour les aides du Département et -56% pour le CAF). La baisse de ces aides provient du fait du versement en 2015 des subventions dues au titre des exercices 2014 et 2015.

Autres recettes : Elles comprennent notamment les produits des services, les cessions d'immobilisations, les produits financiers, les atténuations de charges, les recettes exceptionnelles, les produits induits des investissements.

2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
122 894	184 423	350 081	227 190	279 000	226 000	226 000	226 000

Les produits des services devraient rester stables par rapport à 2015. Ils sont impactés par l'augmentation attendue de la fréquentation de certains accueils périscolaires, comme par exemple Elsenheim et Hilsenheim, mais ils subissent aussi l'effet lié à la perte de recettes correspondant à la redevance versée auparavant par les concessionnaires des réseaux gaz et électricité (-17 000 €). La part relative au produit du service de TAD devrait également être orientée à la baisse (-4 000 € par rapport à 2015.)



Le montant du produit lié à la fiscalité devrait représenter, en 2016, près de 64% des recettes de fonctionnement. En y intégrant les compensations liées à la suppression de la taxe professionnelle, ce taux est quasiment de 80%.

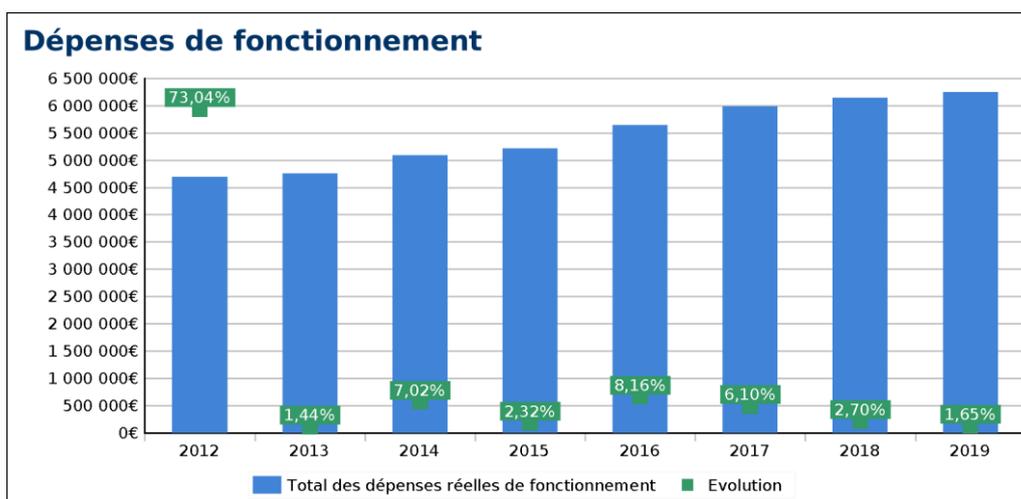
6.2. Les dépenses de fonctionnement

6.2.1. Les dépenses de fonctionnement et leur évolution

Années	Dépenses de fonctionnement	Evolution n-1
2012	4 692 946	73,04 %
2013	4 760 300	1,44 %
2014	5 094 242	7,02 %
2015	5 212 613	2,32 %
2016	5 637 905	8,16 %
2017	5 981 738	6,1 %
2018	6 143 335	2,7 %
2019	6 244 901	1,65 %

6.2.2. L'évolution moyenne et totale comprend l'ensemble de la période

	Evolution moyenne (en %)	Evolution totale (en %)
Dépenses de fonctionnement	4,17 %	33,07 %



6.2.3. Les principales dépenses de fonctionnement

Charges de personnel : Elles comprennent les dépenses du chapitre 012.

2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
798 131	822 251	760 096	810 000	828 000	855 000	855 000	865 000

Les charges de personnel devraient croître de 2,15% et s'élever à 827 400 €. Elles représentent 14,69% des dépenses réelles de fonctionnement. Elles sont impactées par l'effet GVT (Glissement-Vieillesse- Technicité). La refonte de l'organigramme des services en cours prévoit le recrutement d'un ingénieur pour étoffer les services techniques. Le remplacement de l'agent de maîtrise ayant fait valoir ses droits de mutation n'est pas programmé.

De manière conjoncturelle, l'accord PPCR (Parcours Professionnel des Carrières et des Rémunérations) dans la Fonction Publique revalorise les grilles indiciaires des 3 catégories d'emplois A, B et C de 2016 à 2020. Ainsi, dès cette année, la grille indiciaire de la catégorie B devrait être revalorisée de 6 points d'indice majoré. En outre, les cotisations et contributions sociales liées à la maladie, la vieillesse et la retraite continueront d'évoluer cette année de 0,04% à 0,12%.

Pour les années à venir, deux départs à la retraite sont prévus en 2017. Ces postes feront l'objet d'une redéfinition des missions confiées eu égard aux orientations qui seront prises lors de la mise en oeuvre du schéma de mutualisation. De ce fait, les dépenses de personnel devraient s'établir à 865 000 € en 2019, soit une augmentation de 6,79% par rapport à 2015.

Charges à caractère général : Elles comprennent les dépenses du chapitre 011.

2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
786 568	961 486	1 291 536	1 379 686	1 731 285	1 897 000	1 925 000	1 955 000

Les charges à caractère général devraient subir une hausse conséquente de 25,5% par rapport à 2015. Cette hausse est cependant à nuancer pour les raisons suivantes:

- Les subventions versées les exercices passés sur le chapitre 65 "Subventions" sont désormais inscrites sur ce compte budgétaire, ce transfert de crédits représente une hausse de 197 820 € ;
- Les crédits inscrits tiennent compte de la mise en service de la structure périscolaire de Hilsenheim, du fonctionnement en année pleine de l'accueil existant sur Mackenheim et l'augmentation de la fréquentation sur Elsenheim avec l'ajout d'enfants venant de Grussenheim (+77 000 €) ;
- La mise en oeuvre des actions prévues dans le cadre du PLH (+37 000 €).

La neutralisation de ces dépenses faite, le chapitre verrait ses crédits augmenter par rapport à 2015 de 0,83%.

Les dépenses liées à l'éclairage public sont en recul de 5,46%, 80 000 € sont prévus pour le recours à des assistants pour le lancement de diverses consultations (gaz, TAD, étude sur les impacts financiers de la loi NOTRe et la refonte du pacte budgétaire et financier...), 30 500€ pour le paiement des charges locatives (+42,52% par rapport à 2015) et 25 000€ pour les honoraires juridiques suite au marché de prestations de services passé avec le cabinet LANDOT. Les crédits liés à la maintenance devraient être arrêtés à 30 500€ (+247,60%).

Ils intègrent la mise en oeuvre du nouveau logiciel de gestion financière, des ressources humaines et du patrimoine acquis fin 2015 par la Collectivité.

Il convient de noter que les prestations de services représentent 52% des dépenses de chapitre et les frais liés à l'éclairage public 17%.

Les crédits liés au réseau TAD sont orientés à la baisse suite à la modification du fonctionnement de ce service.

De manière prospective, les charges à caractère générale devraient connaître une hausse importante en 2017 (+ 9,57%) du fait de l'incidence des transferts de compétence liées à la loi NOTRe (GEMAPI et zones d'activités économiques). L'évolution devrait être moindre en 2018 et 2019 (+1,4%).

Atténuation de produits : Elles comprennent les dépenses du chapitre 014 (dont fiscalité transférée)

2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
30 641	100 915	167 248	255 000	332 000	380 000	380 000	380 000

Le **FPIC** devrait augmenter de 30% en 2016 pour s'établir à 331 500 €. Pour les années suivantes, il devrait se stabiliser autour de 380 000 €.

Contingents et participations obligatoires : Elles comprennent une partie des dépenses du chapitre 65, inscrites à l'article 655.

2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
851 364	842 162	854 129	825 000	843 000	848 000	858 000	863 000

Le contingent eaux pluviales devrait rester stable durant toute la période de prospective à 300 000 €. Le contingent SDIS après une baisse en 2016 devrait être orienté à nouveau à la hausse pour atteindre en 2019 le niveau constaté en 2015, soit 525 000 €.

Subventions : Elles comprennent les dépenses du chapitre 65 inscrites à l'article 657.

2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
790 156	881 563	851 765	719 328	529 500	531 500	534 500	536 500

Du fait du transfert sur le chapitre "Charges à caractère générale" des subventions liées au fonctionnement des structures périscolaires, les crédits concernant les subventions devraient baisser.

L'aide accordée à RAI devrait rester stable et celle versée à l'OTI en hausse de 1,76%.

Intérêts de la dette : Les intérêts de la dette comprennent les frais financiers issus de la dette en cours cumulés avec les frais financiers des emprunts futurs issus de la prospective. Les ICNE compris.

2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
27 492	32 914	29 982	27 406	24 816	22 238	19 535	16 601

Autres dépenses :

2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
1 408 594	1 119 009	1 139 487	1 196 193	1 349 304	1 448 000	1 571 300	1 628 800

Sont incluses, les indemnités des élus qui sont attendus à la hausse du fait du changement de strate démographique de la Communauté de Communes qui dépasse désormais les 20 000 habitants (+27 200 €).

Autres dépenses, les subventions d'équilibre aux budgets annexes sont quasiment stables, excepté pour le budget Gendarmerie dont la contribution d'équilibre passerait de 25 200 à 75 000 €.

Le budget piscine devrait évoluer de 0,80% en fonctionnement. Les charges de personnel en progression de 3,07% constituent la majeure partie des dépenses de fonctionnement. Les fluides sont en recul pour le gaz de 10%. Les recettes liées aux entrées devraient rester stables. Au niveau de l'investissement, une enveloppe de 100 000 € est prévue pour la désignation d'un maître d'oeuvre pour les travaux de rénovation programmés en 2017. L'engagement de ces travaux devrait augmenter, à l'avenir, la subvention d'équilibre du budget principal de l'ordre de 55 000 €.

Le budget médiathèques devrait augmenter de 1,30% en fonctionnement, la charge principale étant constituée par les dépenses de personnel qui augmenteraient de 2,51%. Au niveau des recettes, il est prévu une revalorisation des droits de 1,5%. Au niveau de l'investissement, les crédits prévus portent sur l'acquisition de mobilier et de petit matériel informatique.

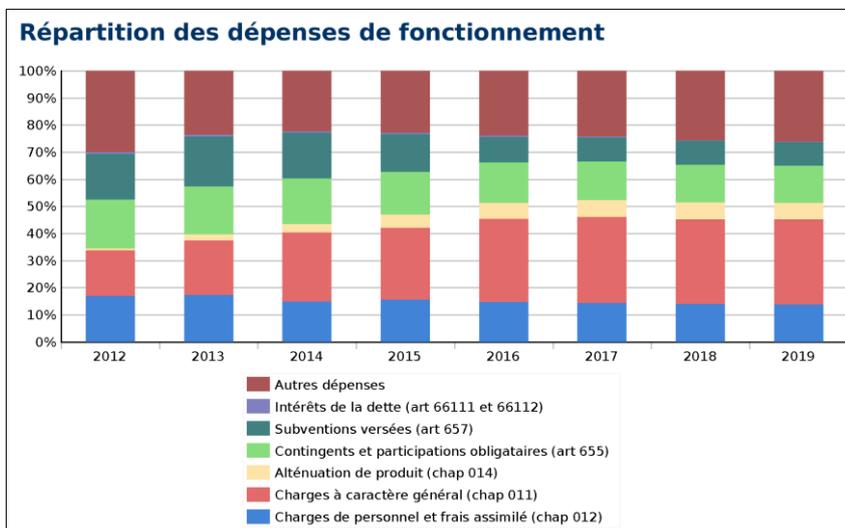
Le budget Ecole de Musique devrait connaître une hausse de 3,10% en fonctionnement, la charge principale étant constituée par les dépenses de personnel qui évoluent de 1,36%. Au niveau des recettes, les droits d'écologie devraient augmenter de 4,87%. La section d'investissement de 2100 € concerne l'acquisition d'un instrument de musique rare.

Le budget Gendarmerie Intercommunale de Marckolsheim intègre le paiement des avances à la SERS pour 565 600 €, la réalisation des espaces verts (28 000 €) et une enveloppe de 270 000 € pour la désignation d'un maître d'oeuvre pour l'extension du bâtiment administratif et des logements. Ces dépenses étant financées par emprunt.

Le budget Ordures Ménagères est basé sur une redevance stable. Il permet la balance entre les recettes liées au recouvrement de la redevance incitative unique et le versement de la contribution au SMICTOM.

Le budget PAIM prévoit le paiement du reliquat dû au titre des fouilles archéologiques. **Il intègre aussi un déficit de la section de fonctionnement de 251 000 € qu'il conviendra de financer, soit par une subvention d'équilibre du budget principal, soit par un prélèvement sur l'excédent de fonctionnement du budget annexe Ordures Ménagères.**

Le budget de la Zone de Sundhouse intègre un crédit pour la réalisation de la voirie définitive pour 151 000 € et la conclusion d'un emprunt de 275 000 € pour le financement en partie du déficit d'investissement 2015.



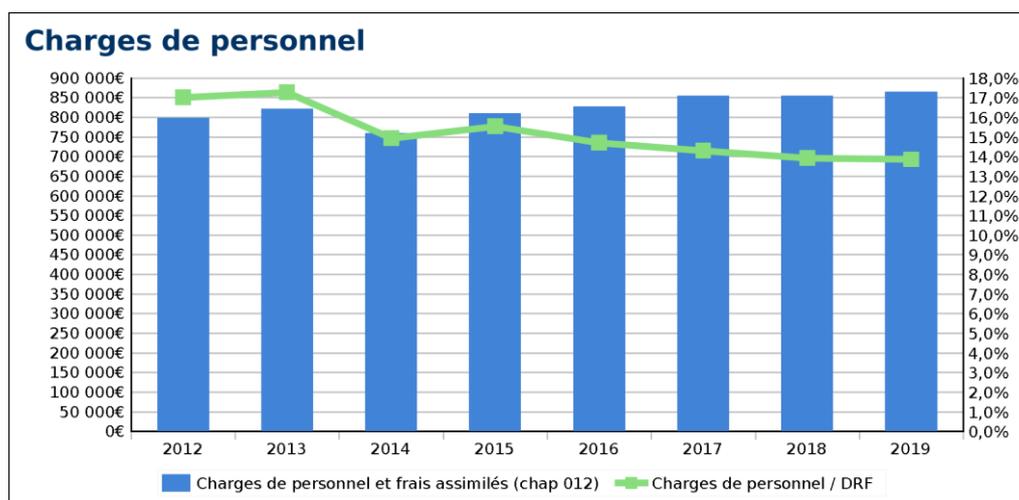
Indicateur d'évolution de la ressource humaine

Représentativité des charges de personnel dans les dépenses d'exploitation. Ce taux permet de mesurer le poids des charges de personnel sur les dépenses de fonctionnement.

2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
798 131	822 251	760 096	810 000	828 000	855 000	855 000	865 000

Ratio : Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement

2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
17,01 %	17,27 %	14,92 %	15,54 %	14,69 %	14,29 %	13,92 %	13,85 %



7. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Les recettes attendues sont en hausse de 49,70% par rapport à 2015 pour s'établir à 2,06 M€. Bien que les investissements soient revus à la baisse, leur hausse s'explique par le recouvrement de subventions budgétées sur l'exercice 2015. A noter qu'il n'est prévu aucune mobilisation d'emprunt pour financer le programme des investissements. L'ajustement se fait par la variation du fonds de roulement.

7.1. Les recettes d'investissement

FCTVA : Cette recette est liée directement à la récupération de la TVA sur les investissements.

2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
336 211	382 635	393 019	770 569	444 794	437 331	292 155	207 675

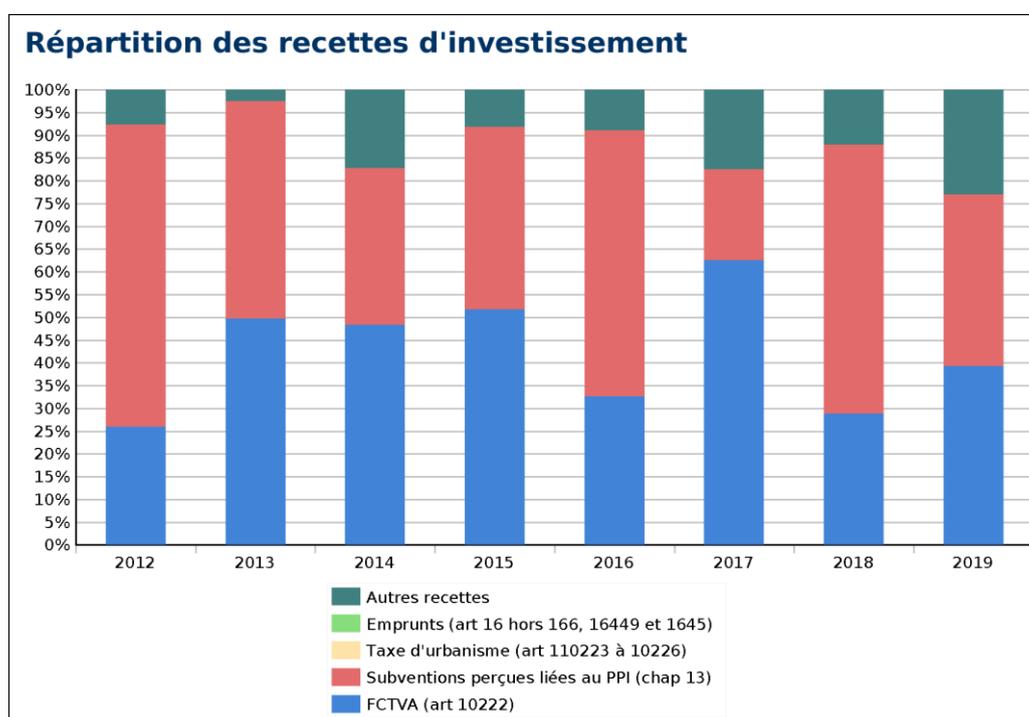
Subventions perçues : Ce sont les subventions versées par les différents partenaires (région, département, communauté...) servant à financer le programme pluriannuel d'investissement

2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
858 903	367 715	280 333	595 888	798 000	140 000	600 000	200 000

Les recettes englobent le versement d'un fonds de concours de 30% par les communes pour le financement de la voirie à partir de 2018.

Recettes diverses : Elles comprennent notamment les opérations pour compte de tiers, les autres subventions et les mouvements inscrits au 16449.

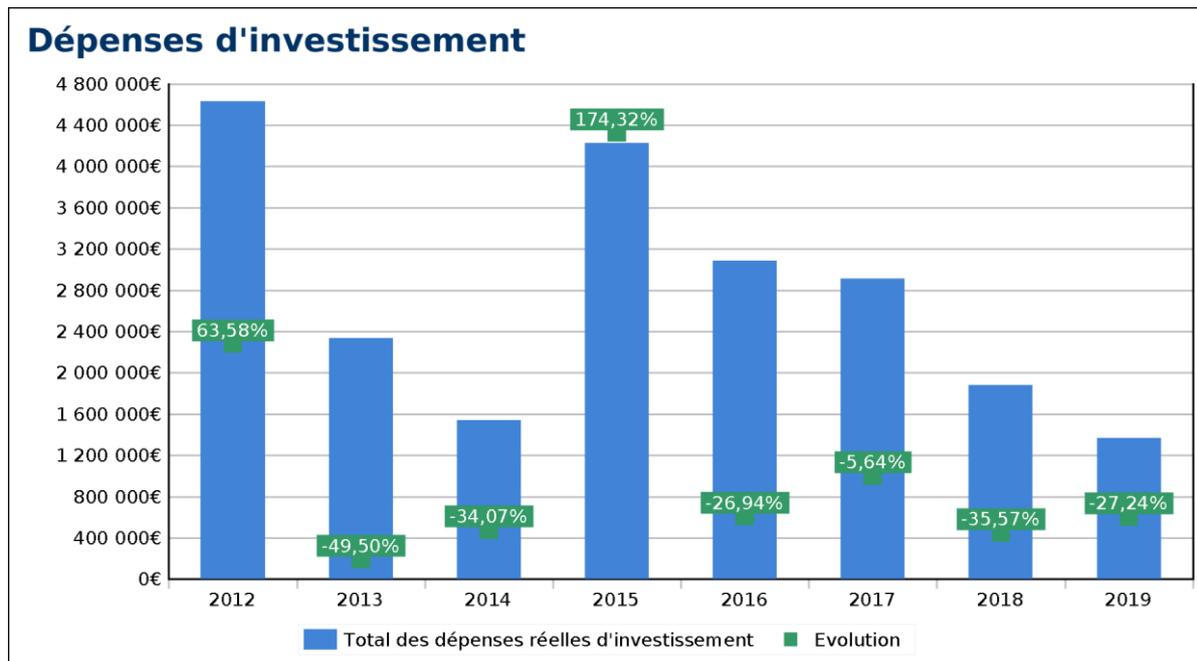
2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
98 891	18 750	140 506	121 756	121 756	121 756	121 756	121 756



7.2. Les dépenses d'investissement

7.2.1. Les dépenses d'investissement et leur évolution

Années	Dépenses d'investissement	Evolution n-1
2012	4 628 901	63,58 %
2013	2 337 740	-49,5 %
2014	1 541 185	-34,07 %
2015	4 227 729	174,32 %
2016	3 088 927	-26,94 %
2017	2 914 710	-5,64 %
2018	1 877 932	-35,57 %
2019	1 366 304	-27,24 %



8. LE PROGRAMME PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT ET SON FINANCEMENT

8.1. Les dépenses prévues au PPI

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Total
132 - opération 132	0	0	20 108	0	0	0	0	0	20 108
133 Amélioration et renforcement éclairage public	0	60 000	0	0	0	0	0	0	60 000
134 Administration générale	73 511	0	0	35 000	0	0	0	0	108 511
134 Fonds de concours	97 924	220 000	238 117	0	135 000	485 000	135 000	135 000	1 446 041
134 Fonds de concours Marckolsheim	0	750 000	500 000	500 000	0	0	0	0	1 750 000
135 Communication	2 261	0	0	0	0	0	0	0	2 261
139 Halte garderie	12 751	0	0	0	0	0	0	0	12 751
142 Environnement	66 127	38 000	3 324	127 000	130 000	195 000	515 000	0	1 074 451
148 Acquisitions services	0	288 300	16 678	115 000	162 500	25 000	25 000	25 000	657 478
148 Eclairage public	75 027	120 000	0	200 000	220 000	250 000	250 000	250 000	1 365 027
166 Mobilier périscolaire	0	112 000	0	6 000	30 000	31 000	31 000	31 000	241 000
166 Périscolaire 2012	929 525	0	0	0	0	0	0	0	929 525
166 Périscolaire Heidolsheim	0	183 000	61 864	0	0	0	0	0	244 864
167 Pistes cyclables	468 024	0	4 897	450 000	180 000	50 000	0	0	1 152 921
168 Economie	80 621	11 063	0	0	0	0	0	0	91 684
543 - périscolaire Hilsenheim	0	150 000	6 260	650 000	0	0	0	0	806 260
544 - périscolaire Marckolsheim	0	0	25 981	0	0	0	0	0	25 981
546 - périscolaire sundhouse	0	0	8 732	0	0	0	0	0	8 732
Ajustement CA 2012	-97 924	0	0	0	0	0	0	0	-97 924
EHPAD Marckolsheim	0	40 000	0	0	0	0	0	0	40 000
Périscolaire Artolsheim-Mackenheim-Bootzheim	0	0	0	0	0	1 100 000	0	0	1 100 000
Périscolaire Elsenheim	0	0	0	0	270 000	0	0	0	270 000
Périscolaire Richtolsheim	0	0	0	0	0	400 000	0	0	400 000
Travaux bâtiments	0	0	13 992	98 000	100 000	15 000	15 000	15 000	256 992
Voirie	2 774 618	1 400 900	500 014	1 367 000	1 729 000	270 000	810 000	810 000	9 661 532
autre investissement	0	0	34 452	592 046	0	0	0	0	626 498
Total	4 482 465	3 373 263	1 434 419	4 140 046	2 956 500	2 821 000	1 781 000	1 266 000	22 254 693

9. LE FINANCEMENT DE L'INVESTISSEMENT

Rappel des investissements prévus au PPI

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Total
Programmes (a)	4 482 466	3 373 263	1 434 419	4 140 046	2 956 500	2 821 000	1 781 000	1 266 000	22 254 694

L'épargne de la collectivité

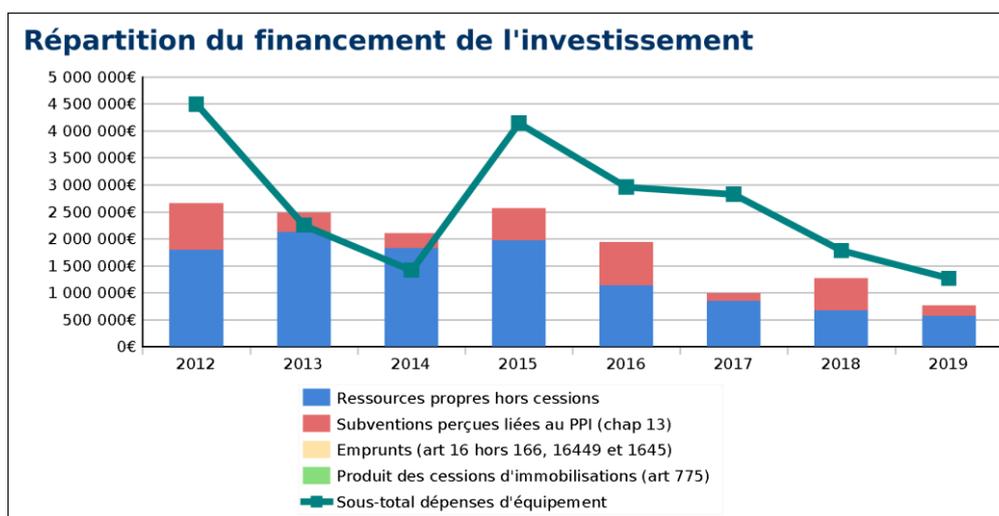
	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Epargne brute	1 489 967	1 786 054	1 365 876	1 154 556	646 499	371 932	338 177	327 562
Remboursement capital de la dette	126 519	67 599	70 294	73 110	76 056	79 137	82 359	85 731
Epargne nette	1 363 448	1 718 454	1 295 583	1 081 445	570 443	292 796	255 818	241 831

Le financement

Le tableau ci-dessous présente le plan de financement de l'investissement.

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Epargne nette (a)	1 363 448	1 718 454	1 295 583	1 081 445	570 443	292 796	255 818	241 831
FCTVA (b)	336 211	382 635	393 019	770 569	444 794	437 331	292 155	207 675
Autres recettes (c)	98 891	18 750	140 506	121 756	121 756	121 756	121 756	121 756
Produit de cessions (d)	0	0	0	0	0	0	0	0
Ressources financières propres e = (a+b+c+d)	1 798 550	2 119 840	1 829 108	1 973 770	1 136 993	851 882	669 728	571 261
Subventions perçues (liées au PPI) (f)	858 903	367 715	280 333	595 888	798 000	140 000	600 000	200 000
Emprunts (art 16 hors 166 et 16449) (g)	0	0	0	0	0	0	0	0
Financement total h = (e+f+g)	2 657 453	2 487 555	2 109 441	2 569 658	1 934 993	991 882	1 269 728	771 261

Résultat de l'exercice	-1 844 929	217 414	638 549	-1 584 961	-1 077 878	-1 843 691	-525 844	-509 312
------------------------	------------	---------	---------	------------	------------	------------	----------	----------



10. FOCUS SUR LA DETTE

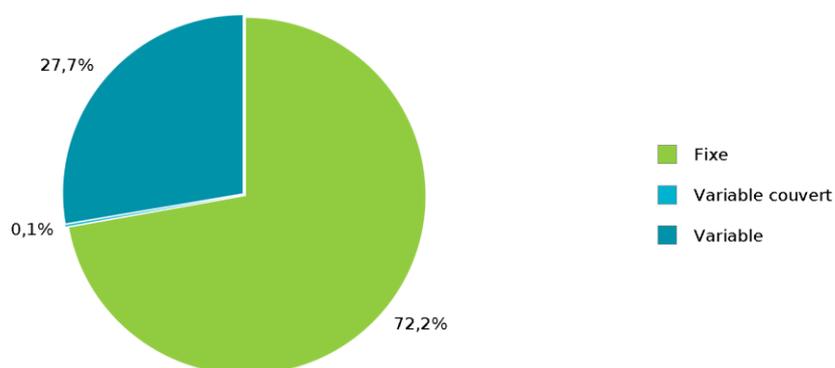
10.1. Synthèse générale

Elements de synthèse	Au 31/12/2015	Au 31/12/2014	Variation
Montant de la dette globale :	3 830 009.59 €	3 689 918.20 €	↗
Taux moyen :	2.04 %	2.09 %	↘
Durée résiduelle moyenne :	10.15 ans	10.14 ans	→
Durée de vie moyenne :	5.53 ans	5.57 ans	→

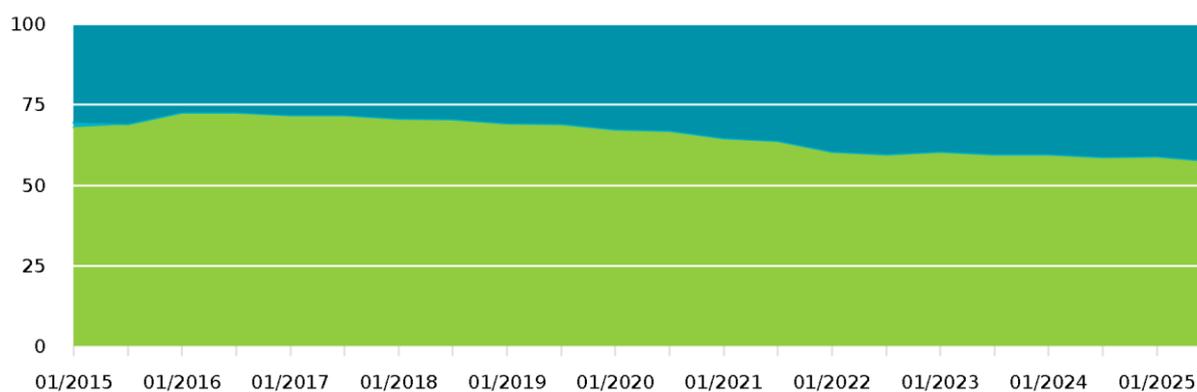
Budget	CRD	Taux Moyen avec dérivés	Durée résiduelle (années)	Durée de vie moyenne (années)	Nombre de lignes
Budget gendarmerie	1 980 424.37 €	2,12 %	13 ans	7 ans	12
Budget Principal	661 469.86 €	3,95 %	8 ans	4 ans	12
Budget Médiathèque	188 749.96 €	3,70 %	9 ans	5 ans	12
Budget ZAI	86 043.90 €	3,65 %	6 ans	3 ans	12

10.2. Dette par type de risque (avec dérivés)

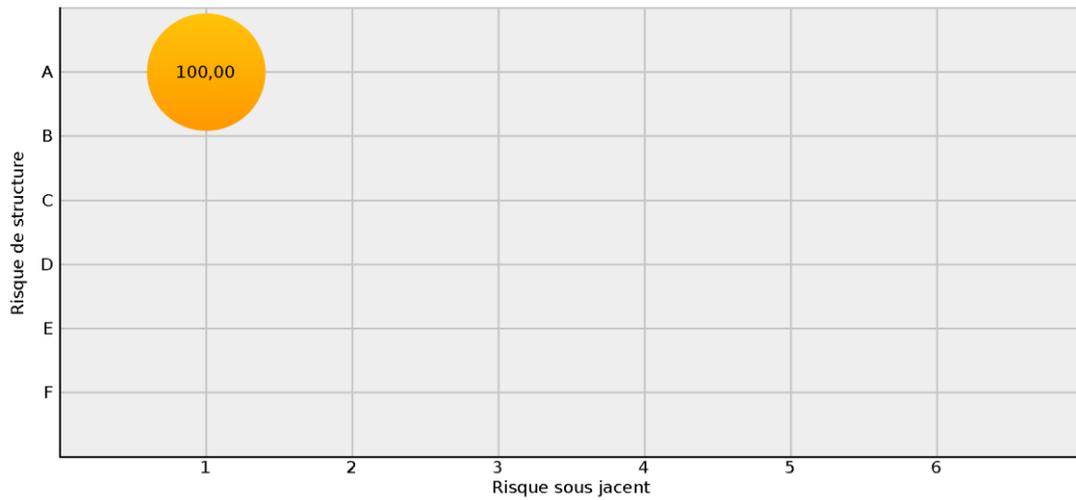
Type	Capital Restant Dû	% d'exposition	Taux moyen (ExEx, Annuel)
Fixe	2 764 182.61 €	72,17 %	2,17 %
Variable couvert	5 004.90 €	0,13 %	1,01 %
Variable	1 060 822.08 €	27,70 %	1,72 %
Ensemble des risques	3 830 009.59 €	100,00 %	2,04 %



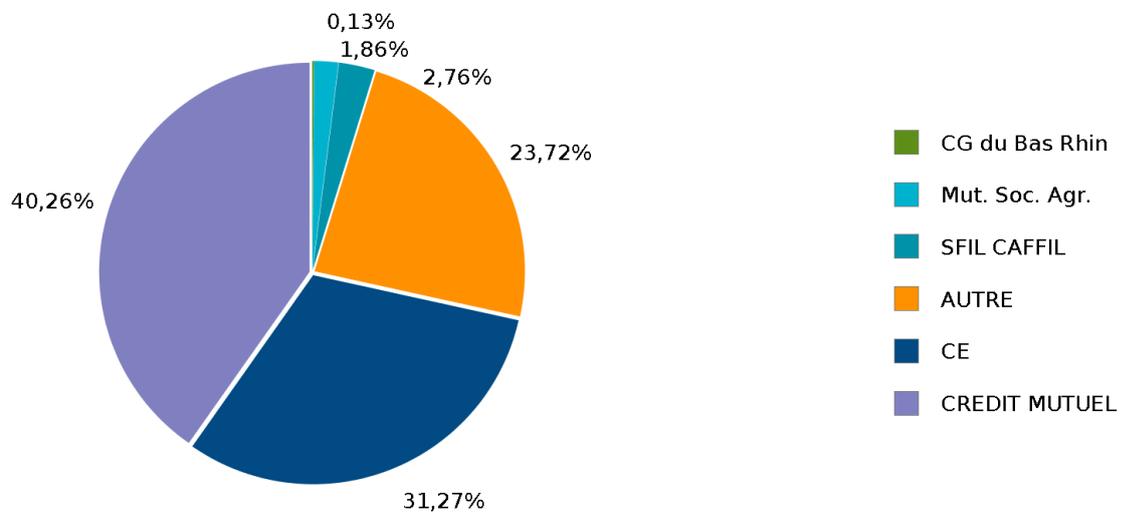
Evolution du risque de taux hors swap



10.3. Classification selon les risques (GISSLER)



10.4. Répartition selon les prêteurs



11. LES ORIENTATIONS 2016

Il est proposé d'établir le projet de budget 2016 sur la base des orientations suivantes:

- Stabilité fiscale;
- Financement des investissements sur le fonds de roulement;
- Financement du déficit de fonctionnement du budget annexe PAIM par un prélèvement sur l'excédent de fonctionnement du budget annexe Ordures Ménagères pour limiter les charges pesant sur le budget principal et par voie de conséquence, le recours à la fiscalité;
- Réduction supplémentaire des dépenses de fonctionnement afin d'aboutir à un niveau des épargnes supérieur à 800 000 €;
- Réflexion sur les tarifs des services rendus à la population;
- Réflexion sur le plan des effectifs afin de s'interroger sur le niveau et la qualité souhaités des services rendus à la population;
- Réflexion sur le financement des compétences à venir dans le cadre de la loi NOTRe avec notamment la question de la refonte du pacte budgétaire et financier entre la Communauté de Communes et ses communes membres.